Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/06/2025 - 14853 - 2020 B 04675 - 892 206 756 - CARA FINANCES

SAS CARA FINANCES
730 Chemin DU VAL DE LA LIRONDE
34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**

certifié conforme
le président
le 17/06/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024 — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [] — Si PME innovante [] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS CARA FINANCES	
SIRET 89220675600017	
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement**
730 Chemin DU VAL DE LA LIRONDE 34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [] SIRET []

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **Holding** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : — Déficit : 32 305

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : — PV à long terme imposables à 19% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% :

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprise nouvelle art. 44 sexies []
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A []
- Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A []
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies []
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []
- France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A []
- Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies []
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies []
- Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies []
- Autres dispositifs []
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies []

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI []

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% :

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : COMPTA EXPERT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ACTIF CONSEIL MONTPELLIER IMMEUBLE LE NOBEL 770 RUE ALFRED NOBEL 34000 MONTPELLIER Tél : 04 67 20 78 95	Tél :
OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément :	Date : 16042025 Lieu : MONTPELLIER Qualité et nom du signataire : Président Signature : RENAUD CAYROL

Examen de conformité fiscale (ECF) [] — *prestataire :*

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS CARA FINANCES** — **31122024**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CAYROL Renaud 730 Chemin du Val de la Lirond 34980 SAINT-CLEMENT DE RIVIERE FRANCE		2024					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : **SAS CARA FINANCES** — **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SAS CARA FINANCES — 730 Chemin DU VAL DE LA LIRONDE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE

SIRET : 8 9 2 2 0 6 7 5 6 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	1 628 102	042	1 628 102	1 665 243
	Total I (5)		044	**1 628 102**	048	**1 628 102**	**1 665 243**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	750	070	750	
		Autres * (3)	072	502	074	502	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	158 906	086	158 906	111 604
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**160 158**	098	**160 158**	**111 604**
	Total général (I + II)		110	**1 788 260**	112	**1 788 260**	**1 776 847**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 538 960	1 538 960
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	10 504	4 812
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	199 575	91 427
	Résultat de l'exercice	136	**10 008**	**113 840**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**1 759 048**	**1 749 040**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 3 347)	172	3 347	15 155
	Comptes courants d'associés	173	25 866	12 652
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**29 213**	**27 807**
	Total général (I + II + III)	180	**1 788 260**	**1 776 847**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	103 250	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 109
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS CARA FINANCES

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210		
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires 209	214		
	Production vendue services *	dont export et livraisons intracommunautaires 215	218	20 475	1 250
		217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**20 475**	**1 250**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	14 012	7 431
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244		351
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262		
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**14 012**	**7 782**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**6 463**	**(6 532)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	45 912	44 803
	Produits exceptionnels	(IV)	290		127 842
	Charges financières	(V)	294		
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	(VI)	300	42 367	37 358
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		14 915
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**10 008**	**113 840**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**10 008**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	250	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 — Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 — Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138		342		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 — Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 — Investissements et souscriptions outre-mer 344 — Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 — Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 — Zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181				
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350	42 563	
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354 32 305
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372 32 305

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

CARA FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 538 960 euros
Siège social : 730 CHE DU VAL DE LA LIRONDE, 34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
892 206 756 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 mai,
A 14 heures,

Monsieur Renaud CAYROL, demeurant 730 chemin du val de la lironde, 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE,

Associé Unique de la société CARA FINANCES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Renaud CAYROL, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au

titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 10 008,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 008,08 euros
A la réserve légale	500,40 euros
Solde	9 507,68 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	199 575,40 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	209 083,07 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 209 083,07 euros.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME DÉCISION

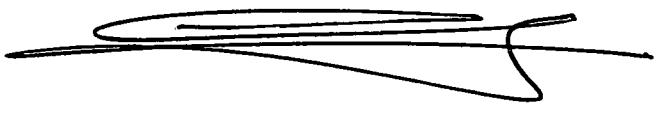
L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Renaud CAYROL



CARA FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 538 960 euros
Siège social : 730 CHE DU VAL DE LA LIRONDE, 34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
892 206 756 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 mai 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 10 008,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 008,08 euros
A la réserve légale	500,40 euros
Solde	9 507,68 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	199 575,40 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	209 083,07 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 209 083,07 euros.

Certifié conforme
Le Président



CARA FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 538 960 euros
Siège social : 730 CHE DU VAL DE LA LIRONDE, 34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
892 206 756 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monsieur Renaud CAYROL, Associé Unique et Président de la société CARA FINANCES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Gestion des titres (voir paragraphe sur les titres de particpations).

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Gestion des titres

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé nous avons enregistré uniquement la liquidation de la SCI NEPTUNE.

Aucune acquisition n'a été effectuée au cours de l'exercice.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 20 475 euros contre 1 250 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 14 012 euros contre 7 431 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0 euros contre 351 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 14 012 euros contre 7 782 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 6 463 euros contre -6 532 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 45 912 euros (44 803 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 52 375 euros contre 38 272 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -42 367 euros contre 90 484 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 0 euros contre 14 915 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 10 008,08 euros contre un bénéfice de 113 840,23 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 788 260 euros contre 1 776 847 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 10 008,08 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 008,08 euros
A la réserve légale	500,40 euros
Solde	9 507,68 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	199 575,40 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	209 083,07 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 209 083,07 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 759 047,62 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE,
Le 27/05/2024.

